

N/REF : 5/09/2024 11H35 C:024863 I:34692
V/REF : 1226104
V/Email reçu le Jeudi 05/09/2024 a 11H35

CITYA AUDRAS & DELAUNOIS
Agence Grenette
2, RUE MONTORGE
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : LE PARC
48 RUE BIZANET
57 MORTILLET
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 06 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 57 RUE MORTILLET - CAVES
SUR PLACE GARDIEN MONSIEUR WIDIEZ AU 06 50 06 76 76
APPELER EN PARTANT DE SMH

MOTIF : INTERVENIR POUR LE POMPAGE DES CAVES

Donneur d'ordre : M. A. AUDRAS

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 05/09/2024 A 13H30
INTERVENTION DEPUIS LES CAVES
POMPAGE DU VIDE SANITAIRE POUR ENVION 6M3

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 05/09/24 a 16H11 M. A. AUDRAS

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	442,25

TOTAL H.T.	442,25
T.V.A. a 10,00%	44,22
TOTAL T.T.C.En EURO	486,47

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN